

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U), la Municipalité soumet à la consultation écrite à huis clos à 20 h 00:

1. *Le projet de Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie;*
2. *Le second projet de Règlement numéro 2021-336 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 pour revoir les normes relatives aux projets intégrés.*

La directrice générale explique les objets et les conséquences de l'adoption de ces règlements.

Cynthia Bossé
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 2 mars 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h.

- 062-03-2021
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:
- QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;
- QUE** soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;
- QUE** soient ajoutés les items suivants :
- 10.1 Mandat pour un agronome – Aires de protection des puits d'eau potable;
 - 10.2 *Complexe multisports Desjardins* de la Ville d'Acton.
- ADOPTÉE**
- 063-03-2021
- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 2 février 2021
- IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 2 février 2021.
- ADOPTÉE**
- 2. Dépôt de documents**
- 1. Procès-verbal du 27 janvier 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
 - 2. Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
- 3. Finances**
- 064-03-2021
- 3.1 Comptes à payer
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de février 2021 pour une somme de 119 182,92 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 61 388,03 \$.
- ADOPTÉE**

065-03-2021

3.2 Approbation de paiement pour l'entreprise LNA

CONSIDÉRANT LA résolution 080-03-2019 de ce conseil accordant un mandat à la firme Laforest Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2101-30 au montant de 2 108,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MELCC dans le cadre du Programme de protection accrue des services d'eau potable – volet 1 (PPASEP).

ADOPTÉE

3.3 *Adoption du Règlement 2020-334-01 modifiant le Règlement numéro 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2021*

066-03-2021

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 19 janvier 2021, le *Règlement numéro 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2021*;

ATTENDU QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil municipal que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la Municipalité, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, peut décréter que le paiement des taxes se fait en quatre (4) versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt des versements;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des précisions relativement aux catégories d'usages visées par la « Compensation pour le fonctionnement de l'usine d'épuration des eaux et les stations de pompage »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Alain Joubert lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.4 Autorisation de paiement à la vitrerie Claude Ltée

067-03-2021

CONSIDÉRANT LA résolution 220-07-2020 de ce conseil accordant un mandat à l'entreprise Vitrerie Claude Ltée pour le remplacement de la fenêtre du bureau municipal;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 184755 au montant de 28 499,00 \$, plus les taxes applicables pour la fourniture et l'installation de la fenêtre;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, **APPUYÉ** par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisé le budget courant.

ADOPTÉE

068-03-2021

3.5 Autorisation de paiement à la firme Shellex

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à la firme Shellex, selon la résolution numéro 334-10-2020 pour les services professionnels en ingénierie requis dans le cadre du prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 14642, d'un montant de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables pour des activités de relevés et études préparatoires;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement émise par monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

069-03-2021

3.6 Autorisation de paiement à la firme Shellex

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à la firme Shellex, selon la résolution numéro 334-10-2020 pour les services professionnels en ingénierie requis dans le cadre du prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 14981, d'un montant de 4 650,00 \$ plus les taxes applicables pour des activités de conception préliminaire et définitive;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement émise par monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Demande au gouvernement du Québec de repousser l'élection municipale de novembre 2021

Ce sujet est retiré.

4.2 Autorisation à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire implanter le service 3-1-1 pour la téléphonie cellulaire dont le mandat a été confié à CITAM;

CONSIDÉRANT QU'elle doit obtenir l'autorisation des municipalités couvertes par la même tour cellulaire et qu'elle s'engage à transférer les appels provenant du service 3-1-1 cellulaire qui sont destinés à la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton donne son accord à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et aux fournisseurs de services en télécommunications afin que les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient programmées de sorte que les appels 3-1-1 provenant des appareils cellulaires soient acheminés à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

QUE la présente résolution soit envoyée à CITAM, organisation mandatée par la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour la représenter auprès des fournisseurs de services en télécommunications.

ADOPTÉE

4.3 Permanence de madame Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Annick Tremblay-Bouchard est échuë;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale recommande la permanence de madame Tremblay-Bouchard puisqu'elle répond à l'ensemble des critères et qu'elle a atteint les objectifs souhaités;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver la permanence de madame Annick Tremblay-Bouchard pour le poste d'adjointe à la direction.

ADOPTÉE

070-03-2021

071-03-2021

4.4 Avis de procédure de vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance d'une liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du dernier décret gouvernemental en lien avec la COVID-19, la vente pour défaut de paiement de taxes ne pourra se faire jusqu'à nouvel ordre, mais toutes les autres procédures doivent être réalisées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir des services de la MRC d'Acton pour la vente d'immeubles pour taxes non payées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit ordonné à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, de faire, pour défaut de paiement de l'impôt foncier, les immeubles désignés par les matricules suivants :

Matricules	
6752-85-1597	6857-61-9357.5
6757-64-0245	7154-00-4959
6857-61-9357.18	

QUE soient informées les personnes endettées envers la Municipalité à l'effet que si les taxes 2019 et antérieures ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 18 mars 2021 à 15 heures, le Conseil municipal enverra les dossiers des mis en cause à la MRC d'Acton pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées;

QUE les montants dus doivent être payés sous forme de mandat-poste, chèque visé, traite bancaire, Interac ou en argent comptant.

ADOPTÉE

073-03-2021

4.5 Acquisition de deux (2) nouveaux ordinateurs

CONSIDÉRANT QUE deux (2) ordinateurs de la Municipalité sont désuets ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées pour les faire réparer ou remplacer ont déterminé qu'en fonction de leur âge, il ne serait pas pertinent de les faire réparer;

CONSIDÉRANT LA soumission de Rive-Tech Informatique inc. pour un ordinateur de bureau et un portable répondant aux besoins de la Municipalité, et ce, au montant de 1 849,89 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit acceptée la soumission de Rive-Tech Informatique inc.

ADOPTÉE

074-03-2021

4.6 Programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » 2021

CONSIDÉRANT LA demande du Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2021 du « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'étudiants pour les volets « Apprenti-Stage » et « Expérience Travail - Été »;

CONSIDÉRANT QUE le programme aiderait la Municipalité à pourvoir quatre (4) postes au sein de la programmation estivale;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit une participation financière de 1 125,64 \$, laquelle est prévue au budget de l'exercice financier 2021;

IL EST PROPOSÉ par, madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la participation financière de la Municipalité;

QUE soit autorisé monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

ADOPTÉE

4.7 Renouvellement de bail pour la Caisse Desjardins de la Rivière Noire

075-03-2021

CONSIDÉRANT LA résolution 188-06-2016 où il était résolu que la Municipalité s'engageait à offrir un bail de cinq (5) ans à la Caisse Desjardins pour l'occupation d'une portion des locaux du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette période de cinq (5) ans arrive à échéance le 31 août prochain;

CONSIDÉRANT L'intérêt de la Caisse de procéder au renouvellement du bail pour une nouvelle période de cinq (5) années supplémentaires, avec possibilité de résiliation moyennant un avis de six (6) mois, et ce, pour un montant total de 11 800,00 \$ par année réparti de la façon suivante :

Rez-de-chaussée	9 000,00 \$
Sous-sol	1 000,00 \$
Espace automatisé	1 800,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à procéder au renouvellement du bail aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

4.8 Approbation de la Politique de gestion des archives ainsi que du Programme de gestion des archives

076-03-2021

La *Politique de gestion des archives* ainsi que le Programme de gestion des archives sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés la *Politique de gestion des archives* ainsi que le Programme de gestion des archives tels que déposés.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de février 2021 et prévisions des dépenses du mois de mars 2021

077-03-2021

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de février 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mars 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit approuvé, pour le mois de mars 2021, un budget de 776,28 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie, comprenant entre autres l'achat de vingt-quatre (24) détecteurs de fumée;

QUE soit autorisé, le Service de sécurité incendie à donner, un premier détecteur de fumée aux propriétaires de résidence n'en possédant pas et de leur vendre les suivants au coût de 10,00 \$ chacun;

ADOPTÉE

5.2 Renouvellement de l'adhésion CRAIM pour l'année 2021

078-03-2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) permet, entre autres, de participer à réduire les risques et les impacts liés aux accidents technologiques majeurs en partageant les bonnes pratiques et en améliorant les connaissances sur ses risques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit renouvelée l'adhésion CRAIM pour l'année 2021.

ADOPTÉE

5.3 Adoption du rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton pour l'année 2021

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

5.4 Formation « Pompier 1 » pour madame Alexandria Boucher et monsieur Samuel Lapalme

079-03-2021

CONSIDÉRANT L'embauche de madame Alexandria Boucher et monsieur Samuel Lapalme au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de ces deux employés au programme de formation « Pompier 1 »;

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par le Service aux entreprises (SAE) au montant de 5 480,00 \$ chacun, pour un total de 10 960,00 \$ (non taxable) plus les frais inhérents à la formation;

CONSIDÉRANT LE Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de procéder aux deux (2) inscriptions.

ADOPTÉE

5.5 **Évaluation professionnelle pour déterminer la valeur des équipements du Service de sécurité incendie**

080-03-2021

CONSIDÉRANT LA recommandation de l'assureur de la Municipalité de faire appel à un professionnel qui effectuera une évaluation professionnelle de la valeur des équipements du Service de sécurité incendie afin que les protections y étant associées soient adéquates;

CONSIDÉRANT LES deux (2) soumissions suivantes reçues, comprenant, entre autres, une visite des lieux et la production d'un rapport complet, étant détaillées comme suit :

Entreprise	Montant (Avant taxes)
Daniel Bouchard, évaluateur agréé	1 600,00 \$
Simon Messier évaluateur d'équipements	3 500,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que le mandat soit octroyé à l'entreprise Daniel Bouchard, évaluateur agréé.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 **Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mars 2021**

081-03-2021

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mars 2021, un budget de 30 806,33 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

082-03-2021

6.2 Campagne de sécurité routière

CONSIDÉRANT LA campagne de sensibilisation des usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles réalisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) Rivière-Noire;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne vise l'installation d'une affiche de sensibilisation dans chacune des municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'acquisition et d'installation sont à la charge des municipalités (environ 378,00 \$ pour un panneau format 4' x 8' avec le logo de la municipalité), que le syndicat de l'union accepte de contribuer pour une fois 100,00 \$ et que, dépendamment de l'endroit où est installé le panneau, par exemple sur une route de juridiction du ministère, son installation est aux frais dudit Ministère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité procède à l'achat d'une affiche afin d'en faire l'installation sur la rue Principale (route 116).

ADOPTÉE

083-03-2021

6.3 Abrogation de la résolution numéro 278-09-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit abrogée la résolution numéro 278-09-2020 portant le titre : « Étude d'ingénierie pour le prolongement des infrastructures de la rue Lajoie » suite à la vente de la rue Lajoie.

ADOPTÉE

084-03-2021

6.4 Abrogation de la résolution numéro 217-07-2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit abrogée la résolution numéro 217-07-2020 portant le titre : « Entente pour travaux municipaux » suite à la vente de la rue Lajoie.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Appui à l'organisme Unis pour la Faune

Ce point est retiré.

085-03-2021

7.2 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) contribue à mettre en place des solutions concrètes, simples et populaires pour améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère des citoyens et ainsi freiner les bouleversements climatiques qui touchent toute la population du Québec;

CONSIDÉRANT LA proposition d'adhésion reçue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la Municipalité ne souhaite pas adhérer à l'association.

ADOPTÉE

086-03-2021

7.3 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'arrondissement Ville-Marie de la ville de Montréal invitent la Municipalité à participer à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé soit autorisée à signer un formulaire qui permettra à l'APQ de soutenir la Municipalité dans sa démarche de sensibilisation.

ADOPTÉE

087-03-2021

7.4 Mandat pour des forages exploratoires

CONSIDÉRANT LE mandat de la firme Laforest Nova Aqua (LNA) Hydrogéologie et Environnement pour l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité par la résolution 080-03-2019;

CONSIDÉRANT LA recommandation de LNA d'effectuer la réalisation de forages exploratoires;

CONSIDÉRANT LES soumissions suivantes reçues :

Entreprise	Montant (Avant taxes)
Les Forages L.B.M inc.	30 410,89 \$
Forages Technic-Eau inc.	32 076,54 \$
Groupe Puitbec inc.	32 376,96 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de la firme LNA;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit mandatée l'entreprise Les Forages L.B.M. inc.;

QUE soit acceptée la directive de changement pour un troisième forage aux prix unitaires déjà soumis pour les forages 1 et 2 ainsi qu'un montant représentant \pm 1 heure pour la relocalisation et l'installation de la foreuse au troisième site, selon l'accès et la distance à parcourir.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de février 2021, du registre de dons et commandites et autorisation de dépenses

088-03-2021

Le rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de février 2021 et le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* sont déposés et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient autorisées les dépenses soumises, lesquelles sont en lien avec les projets de table de ping-pong, kayak, modules de frappe, graffitis, l'achat de livres et papeterie pour la bibliothèque, et ce, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

8.2 Achat d'une estacade de sécurité

089-03-2021

CONSIDÉRANT QUE la rivière en amont du barrage du Théâtre de la Dame de Cœur est un endroit prisé par les kayakistes et canoéistes;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement récréatif d'Upton est autorisé à faire le prêt d'équipements sur ce site;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions demandées pour l'achat et l'installation de vingt-cinq (25) flotteurs d'estacade ainsi que d'un câble d'acier pour assurer la sécurité des usagers de ce site se résument comme suit, ne comprenant pas les frais d'installation :

Entreprise	Montant avant taxes
Hydronav	3 059,50 \$
Nordak Marine	10 845,00 \$
Hydrotika	N'a pas fourni de prix

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit octroyé le mandat à l'entreprise Hydronav.

ADOPTÉE

- 8.3 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Fonds Initiative canadienne pour des collectivités en santé
-

CONSIDÉRANT L'appel de candidatures en cours pour le programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé du gouvernement du Canada qui finance les projets admissibles à 100 % jusqu'à concurrence de 250 000,00 \$;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales de présenter un projet de construction d'une surface de glace synthétique qui serait située derrière le grand terrain de soccer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit autorisé monsieur Michael Bernier à présenter ladite demande;

QUE la Municipalité autorise le Regroupement récréatif d'Upton à construire une surface de glace synthétique sur un terrain lui appartenant puisqu'il est un acteur important au niveau des loisirs tant pour les jeunes que pour les personnes âgées;

QUE le Conseil appuie le Regroupement récréatif d'Upton pour ce projet considérant que les jeunes ont moins d'occasions de pratiquer des activités de loisirs en ce temps de pandémie et que cette activité spéciale et sportive favorise de bonnes habitudes de vie.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation pour l'embauche de personnel supplémentaire pour le camp de jour

091-03-2021

CONSIDÉRANT LA demande reçue pour l'inscription d'un enfant au camp de jour de l'été 2021 nécessitant l'encadrement d'un animateur ou une animatrice à lui seul;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à embaucher un animateur ou une animatrice de camp de jour supplémentaire à l'effet de quarante (40) heures par semaine, et ce, durant huit (8) semaines.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2021-2022)

092-03-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé monsieur Michael Bernier à présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2021-2022) afin que la Municipalité soit en mesure d'embaucher les ressources nécessaires pour l'encadrement de certains enfants fréquentant le camp de jour.

ADOPTÉE

8.6 Proclamation du mois d'avril « Mois de la jonquille » de la Société canadienne du cancer

093-03-2021

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le mois d'avril soit décrété comme le *Mois de la jonquille*;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

8.7 Autorisation pour publier un appel d'offres sur SEAO

094-03-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé monsieur Michael Bernier, Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à publier, sur SEAO, un appel d'offres en lien avec l'acquisition de jeux d'eau.

ADOPTÉE

8.8 Autorisation de présenter une demande d'aide financière au Fonds Initiative canadienne pour des collectivités en santé

095-03-2021

CONSIDÉRANT L'appel de candidatures en cours pour le programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé du gouvernement du Canada qui finance les projets admissibles à 100 % jusqu'à concurrence de 250 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce programme peut fournir un financement aux municipalités pour des projets, des programmes et des services qui aident les collectivités à fournir des solutions numériques novatrices afin d'augmenter la connectivité sociale et d'améliorer la santé;

CONSIDÉRANT QUE nous voyons les lieux publics se transformer, souvent à l'aide du numérique, pour permettre aux gens et aux communautés de rester en contact, en sécurité et en santé, tout en respectant les mesures et les normes de santé publique comme la distanciation physique et le port de couvre-visage;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales de présenter un projet d'acquisition d'un afficheur numérique afin de diffuser les messages importants aux citoyens ainsi qu'une génératrice pour le faire fonctionner en cas de panne électrique;

CONSIDÉRANT QUE l'afficheur numérique serait installé dans le parc « Il était une fois des gens heureux » près des routes 116 et Saint-Éphrem;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé monsieur Michael Bernier à présenter ladite demande.

ADOPTÉE

8.9 Appui au projet de madame Arianne Clément, photographe

096-03-2021

CONSIDÉRANT QUE madame Arianne Clément a réalisé un documentaire photographique nommé « Comment vivre 100 ans ? » en partant à la rencontre des aînés des zones bleues à travers le monde.

CONSIDÉRANT QUE ces récits permettent de rectifier des préjugés colportés sur le vieillissement et de démystifier certaines croyances entourant la longévité, ce voyage photographique, doublé d'un florilège de récits de vie, exposant la richesse et la complexité de l'expérience humaine ;

CONSIDÉRANT LA proposition de madame Clément d'exposer, pendant deux (2) saisons estivales, ses photographies et textes le long du sentier pédestre du Parc nature de la région d'Acton si elle réussit à obtenir une aide financière au Conseil des arts et des lettres du Québec (MCLQ) qui lui permettra de mener à bien son projet;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition serait une occasion incroyable pour la Municipalité, tant au niveau culturel que touristique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la Municipalité d'Upton autorise madame Clément à exposer son reportage photographique au Parc-Nature de la région d'Acton;

QUE la Municipalité offre son appui à madame Clément;

QUE la Municipalité estime pouvoir faire profiter de cette exposition à environ 20 000 personnes par année;

QUE la Municipalité s'engage à faire installer les photos et textes ainsi que de l'éclairage par ses employés du Service des travaux publics;

QUE la Municipalité s'engage à aider madame Clément à faire la promotion de l'exposition (Facebook, site Internet, publicité radio et journal et l'organisation d'une conférence de presse);

QUE la Municipalité s'engager à donner accès à madame Clément à un bâtiment pour la vente de produits promotionnels et pour l'accueil des visiteurs;

QUE la Municipalité s'engage à offrir un appui financier d'un montant de 6 000,00 \$ pour cette exposition, dont 3 000,00 \$ pour l'acquisition de poteaux, cadres, fixations et l'éclairage.

ADOPTÉE

- 8.10 Autorisation d'entamer des démarches pour organiser une ligue de soccer amicale pour enfants entre les municipalités de la MRC
-

097-03-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale à transmettre aux autres municipalités de la MRC d'Acton, un projet complet de création d'une ligue de soccer amicale, qui sera gérée par la Municipalité d'Upton, pour les enfants des municipalités de la MRC afin que celle-ci puisse être adoptée par les municipalités intéressées au conseil d'avril.

ADOPTÉE

- 8.11 Autorisation de mandater une entreprise pour la fourniture de modules de jeux destinés au parc du développement Morphan
-

098-03-2021

CONSIDÉRANT LE sondage effectué auprès des résidents du nouveau développement domiciliaire Morphan visant à déterminer quels types de modules de jeux ils aimeraient avoir dans le parc;

CONSIDÉRANT LES résultats obtenus, une demande de prix a été effectuée auprès de plusieurs entreprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale à mandater l'entreprise qui fournira la soumission présentant le meilleur rapport qualité/prix, et ce, en fonction du budget voté par ce conseil.

ADOPTÉE

8.12 Autorisation d'embauche pour les prêts de kayak

099-03-2021

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, à publier deux (2) offres d'emploi pour le prêt de kayaks durant l'été 2021 :

QUE ces employés soient embauchés pour une période approximative de quinze (15) semaines, à raison de quarante (40) heures par semaine, ou moins, selon l'achalandage, et ce, au salaire horaire de 16,00 \$;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à procéder à l'embauche des deux (2) candidats qui seront sélectionnés;

QUE soit considéré le Programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » 2021 pour ces deux (2) embauches.

ADOPTÉE

8.13 Renouvellement de l'adhésion du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF)

100-03-2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle au Carrefour Action Municipale et Famille vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le CAMF est un moteur pour l'ensemble des intervenants du monde municipal et assure la convergence des préoccupations locales en matière de développement de collectivités durables et inclusives qui permettent aux citoyennes et citoyens de développer leur plein potentiel. Cette organisation détient une expertise reconnue en mobilisation, en partage de connaissances et en accompagnement des réseaux municipaux et des communautés dans l'amélioration de la qualité de vie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le renouvellement de l'adhésion;

QUE le nom de la personne ressource du dossier famille soit modifié pour monsieur Ghyslain Phaneuf.

ADOPTÉE

- 8.14 Autorisation de demander des soumissions pour le bâtiment des jeux d'eau
-

101-03-2021

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé un budget de 25 000,00 \$ pour la construction du bâtiment des jeux d'eau;

QUE la construction se fasse en régie interne.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

- 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de février 2021
-

Le rapport du service d'inspection pour le mois de février 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Adoption du Règlement numéro 2021-335 modifiant le Règlement numéro 2002-89 édictant le plan d'urbanisme pour revoir le tracé de la rue Lajoie
-

102-03-2021

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement numéro 2002-89 édictant son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier ledit plan d'urbanisme afin de revoir le tracé de la rue Lajoie ;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son plan d'urbanisme conformément à la section VI du chapitre III de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,c.A.-19.1) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Joubert lors de la séance régulière du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

- 9.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 2021-336 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 pour recevoir les normes relatives aux projets intégrés
-

103-03-2021

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir les dispositions relatives aux projets intégrés et afin de les permettre dans la zone à dominance résidentielle numéro 108;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Mathieu Beaudry lors de la séance du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

- 9.4 Avis de motion et dépôt du premier projet de *Règlement numéro 2021-337 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel*
-

Monsieur Ghyslain Phaneuf donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption le premier projet de *Règlement numéro 2021-337 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel*;

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Annick Tremblay-Bouchard, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: annick.tbouchard@upton.ca.

9.5 Adoption du premier projet de *Règlement numéro 2021-337 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel*

104-03-2021

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, que les cases de stationnement requises pour un usage industriel exercé dans une zone industrielle soient implantées sur un lot localisé à moins de 100 mètres du lot où s'exerce l'usage en question;

ATTENDU QUE le conseil désire aussi modifier ledit règlement afin de revoir les limites de la zone à dominance industrielle numéro 403;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Ghyslain Phaneuf lors de la présente séance;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été signifié aux élus plus de soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

9.6 Acceptation des conditions de services additionnels offerts par la MRC d'Acton pour la fourniture d'un inspecteur

105-03-2021

CONSIDÉRANT LES conditions soumises par la MRC d'Acton pour la fourniture de services additionnels d'un inspecteur suivantes :

- L'offre de services additionnels est de sept (7) heures par semaine;
- Les coûts engendrés par cette offre de services additionnels (salaire, avantages sociaux et frais de déplacement) seront facturés à la Municipalité d'Upton sur une base bisannuelle, soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année;

- Les obligations et responsabilités prévues à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, y compris les tâches confiées à l'inspecteur adjoint, s'appliquent à l'offre de services additionnels;
- Le nouvel inspecteur adjoint relève de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC déjà attiré à la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte les conditions ci-haut citées soumises par la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

9.7 Demande de dérogation mineure pour la rue Principale (Gestion Scaron inc.)

106-03-2021

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure à la largeur minimale continue d'une habitation familiale pour la faire passer de 21,0 mètres à 20,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande est effectuée par Gestion Scaron inc. en lien avec la construction d'une nouvelle habitation trifamiliale sur le lot 1 960 365 ayant front sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'article 5 du *Règlement de lotissement*;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et que les risques de créer un précédent sont faibles;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LA procédure de consultation écrite réalisée à cet effet et que la Municipalité n'a pas reçu de questions ni de commentaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée ladite demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

107-03-2021 9.8 Renouvellement des mandats de deux (2) membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du CCU vient à échéance au mois d'avril prochain, soit ceux de messieurs Paul Ducap et Pierre Dufresne ainsi que madame Josée Phaneuf;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dufresne n'a pas l'intention de renouveler son mandat, mais que monsieur Ducap et madame Phaneuf le désirent;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit renouvelé le mandat de monsieur Paul Ducap et madame Josée Phaneuf jusqu'au 30 avril 2023;

QUE soit lancé un appel à la population afin de combler le poste du CCU qui sera vacant à partir du 30 avril 2021.

ADOPTÉE

10. Divers

108-03-2021 10.1 Mandat pour un agronome – Aires de protection des puits d'eau potable

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE ce conseil autorise la demande d'offre de services pour mandater un agronome dans le cadre de l'aide financière PPASEP – volet 2 visant à estimer les pertes financières des agriculteurs en lien avec les aires de protection des puits d'eau potable;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer un contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

109-03-2021 10.2 *Complexe multisports Desjardins de la Ville d'Acton*

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent conclure entre elles une entente relativement à un domaine de leurs compétences, tel que le permet les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* (L.R.Q., c.C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Acton Vale a procédé à la construction et est propriétaire du *Complexe multisports Desjardins*, situé au 1600, 3^e Avenue à Acton Vale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville propose aux municipalités de la MRC d'Acton qui le souhaitent de faire bénéficier ses citoyens de toutes les activités offertes au *Complexe multisports Desjardins*;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité serait d'un montant de 3 916,00 \$, prévu au budget 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale et monsieur Guy Lapointe, maire à signer tout document visant une entente avec la Ville d'Acton Vale en lien avec les activités du *Complexe multisport Desjardins*.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de février 2021.

ADOPTÉE

111-03-2021

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.